



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et mer : services extérieurs

Question écrite n° 14538

Texte de la question

M Jean-Jack Queyranne tient à attirer l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation actuelle des centres d'études techniques de l'équipement. Ces établissements, services extérieurs du ministre, qui sont au nombre de sept sur le territoire national, constituent un réseau technique de grande qualité. Leurs activités vont de la recherche au contrôle de travaux en passant par les études de projets et l'instrumentation sur le terrain. Après avoir connu un développement rapide à partir des années soixante, les CETE connaissent de grandes difficultés dues notamment au tarissement du recrutement, à la fuite des personnels les plus compétents et à la réduction des moyens budgétaires. Les 4 000 salariés s'inquiètent légitimement de l'avenir de leurs établissements, d'autant qu'ils ne peuvent répondre dans les conditions actuelles à toutes les propositions de missions qui leur sont faites. D'une façon plus générale, cette situation actuelle conduit à un recul de l'ingénierie publique et à un transfert de technologies et de compétences vers le secteur privé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les projets qu'il envisage concernant le devenir des centres d'études techniques du bâtiment.

Texte de la réponse

Reponse. - Constitues en réseau, les centres d'études techniques de l'équipement (CETE) bénéficient des apports scientifiques centraux et des centres de recherche du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer et fournissent ainsi des prestations d'une grande qualité reconnue par l'ensemble des organismes au profit desquels ils interviennent. Outre leur vocation à travailler pour l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur parapublic et les professionnels, ils sont d'ores et déjà tournés vers l'Europe à travers différents projets financés par la Communauté économique européenne qui a retenu nombre de leurs propositions à l'issue d'appels d'offres intracommunautaires (programme DRIVE en particulier), dans les domaines de l'information et de la sécurité routière. Points d'appui de la recherche, ils jouent également un rôle important dans la réalisation du programme autoroutier, la mise en œuvre des politiques développées par les directions centrales en matière d'habitat, d'informatisation des services. Le décret du 13 juin 1983 ayant mis fin aux recrutements de personnels non titulaires, ce sont désormais des titulaires qui sont affectés en remplacement des partants, selon des modalités en cours de redefinition afin d'assurer le maintien d'un haut niveau de spécialisation nécessaire aux missions spécifiques de ces services. Au demeurant, les reprises d'emplois décidées annuellement par le Gouvernement ont été appliquées de façon très atténuée envers les CETE qui n'ont subi qu'un taux sensiblement égal à la moitié de l'effort supporté par l'ensemble des autres services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer au cours des deux dernières années. De même, les départs enregistrés dans ces établissements au cours des trois dernières années sont comparables (environ 3,8 p 100) à ceux de la population équivalente pour l'ensemble du ministère. Quant au budget des CETE, il a progressé de 7 p 100 durant les cinq dernières années, dont 3,7 p 100 au cours des seuls exercices 1988 et 1989. L'avenir des CETE peut être envisagé de façon sereine, ces services ayant su aborder leur modernisation et restant attentifs aux nécessaires évolutions de l'économie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Queyranne Jean-Jack](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14538

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2751